



Fiche pratique en FALC (Facile A Lire et à Comprendre)

LES MISSIONS DU SUBROGÉ TUTEUR ET DU SUBROGÉ CURATEUR

Un subrogé curateur ou un subrogé tuteur est une personne



Cette personne est désignée par le juge des tutelles

Le juge des tutelles s'appelle le juge des contentieux de la protection



Mon subrogé curateur ou mon subrogé tuteur a pour mission :

- de surveiller
- de contrôler



le travail de mon curateur ou de mon tuteur

Mon curateur ou mon tuteur est désigné par le juge des contentieux de la protection (juge des tutelles)



Le Juge nomme une personne par exemple :

- la personne de mon choix
- la personne qui vit avec moi et qui m'aide
- une personne de ma famille



Si la personne ne peut pas m'aider

le juge désigne une autre personne ou une association



➤ A l'ouverture de ma mesure de protection

Mon subrogé curateur ou mon subrogé tuteur est présent pendant l'**inventaire** de tous mes biens

Un **inventaire** c'est la liste de tous ce qui m'appartient

Par exemple : ma maison, ma voiture, mes comptes à la banque

Mon curateur ou mon tuteur envoie cet inventaire au juge

Il a 3 mois pour envoyer l'inventaire



➤ Les missions de mon subrogé curateur ou mon subrogé tuteur

Je suis sous mesure de curatelle ou de tutelle

Les missions de mon subrogé curateur ou mon subrogé tuteur sont :

- le contrôle et la surveillance sur le travail de mon curateur ou de mon tuteur



Par exemple :

Mon curateur ou mon tuteur consulte mon subrogé curateur ou mon subrogé tuteur pour tout acte grave par exemple :

- demander à la banque de me prêter de l'argent
- si je veux prêter une grosse somme d'argent à un ami ou à ma famille
- fermer mon compte à la banque



Mon subrogé curateur ou mon subrogé tuteur
vérifie le **compte de gestion**



Le **compte rendu de gestion** c'est noter toutes :

- mes ressources
- mes dépenses



réalisées pendant l'année

Mon curateur ou mon tuteur doit envoyer au juge
le compte rendu de gestion



- d'alerter le juge des tutelles si il y a faute
Si mon subrogé curateur ou mon subrogé tuteur pense
que mon curateur ou mon tuteur fait une faute
il doit le dire au juge
S'il ne dit rien au juge, je peux lui reprocher



Le subrogé tuteur ou curateur est responsable de ses erreurs

- de me représenter ou de m'aider pour me protéger
→ Pour mon subrogé tuteur



Mon subrogé tuteur doit me représenter

Si mon tuteur a des avantages personnels dans une décision

Mon subrogé tuteur doit intervenir



Par exemple : si mon tuteur veut acheter ma maison



→ Pour mon subrogé curateur

Mon subrogé curateur doit m'aider

Si mon curateur a des avantages personnels
dans une décision

Mon subrogé curateur doit intervenir

Par exemple : mon subrogé curateur m'accompagne et m'aide
si je veux donner de l'argent à mon curateur



➤ Les aides et contacts

J'ai un problème ou je veux des informations :

- j'appelle le numéro gratuit :

→ 0806 80 20 20



La DREETS remercie les personnes de l'ESAT Malécot de Lille Fives

Elles ont participé activement à la rédaction de ce document FALC

« © Logo européen du Facile-à-Lire : Inclusion Europe.
Plus d'information sur www.inclusion-europe.org »



Ce support a été créé en FALC grâce au partenariat de :

